

Nom du produit : INOCULANT POUR SOYA LIQUIDE PATROL® II Codes HMIS : H F R P N°
d'enregistrement : 2004005A – Loi sur les engrais 1 1 0 X

Section I – Identification du fabricant

Fabriqué pour : Les Produits Agri-Unis Inc

Adresse : 789, Donnybrook Drive
Dorchester (Ontario)
N0L 1G5

Numéro d'urgence : 1-800-561-8273

Urgences médicales (Prosar) : 1-800-301-7976

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Date de révision : 01/14/08

Section II – Ingrédients et risques**Ingrédients****Limites d'exposition professionnelles**

Constituant	N° CAS	PEL OSHA	TLV ACGIH	Pourcentage selon le poids
Bactérie du sol <i>Bradyrhizobium japonicum</i> dans un milieu nutritif aqueux ; cellules rhizobiennes dans un milieu de croissance liquide	Breveté	NÉ	NÉ	100 %

Ne contient aucun ingrédient dangereux en quantités à déclarer

Ne contient aucun des agents chimiques soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du Titre III de SARA et 40 CFR 372

Section III – Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion : s.o.

Masse volumétrique apparente: (H₂O = 1) : ~1,0 g/mL – ~1,0 kg/L

Tension de vapeur : s.o.

Taux d'évaporation : 1,0

Solubilité dans l'eau : s.o.

Apparence et odeur : Liquide de couleur brun doré moyen avec une légère odeur.

Section IV – Techniques de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : 93,3 °C/199,9 °F

Méthode employée : s.o.

Limites d'inflammabilité dans l'air par volume : s.o.

Inférieure : s.o. Supérieure : s.o.

Agents d'extinction : Mousse, mousse antialcool, CO₂, produits chimiques sec, eau pulvérisée.

Précautions en cas d'incendie et risques : Les personnes combattant le feu devraient porter des bottes, des gants et une combinaison en caoutchouc butyle et un appareil respiratoire autonome NIOSH/MSHA.

Risques inhabituel d'incendie ou d'explosion : Ne constitue pas un risque d'incendie ou d'explosion quand le produit est entreposé dans des conditions normales.

Section V – Données sur la réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Températures extrêmes. Humidité élevée.

Incompatibilité (substances à éviter) : Entreposage à long terme en contact direct avec des métaux réactifs tels l'aluminium, le zinc, le cuivre, le nickel, le magnésium, etc. Les autres matériaux à éviter comprennent les agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Dans un incendie, des fumées nocives peuvent être émises pouvant comprendre du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes nitreux, de l'acide acétique ou d'autres composés toxiques selon la composition chimique du produit en cause et les conditions de combustion.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Section VI – Données sur les risques pour la santé

Risques de l'inhalation et symptômes de l'exposition : L'inhalation prolongée peut engendrer une irritation du système respiratoire.

Risques du contact oculaire ou cutané symptômes de l'exposition : Le contact prolongé et répété peut engendrer une irritation mécanique.

Risque de l'absorption cutanée et symptômes de l'exposition : Aucun attendu.

Risque de l'ingestion cutanée et symptômes de l'exposition : L'ingestion de grandes quantités peut être nocive.

Risques pour la santé (aigus et chronique) : Aucun connu.

Autre renseignement relatif à la santé : Le rhizobium est une bactérie du sol qui n'est pas pathogène pour les plantes ou les humains.

Carcinogénéicité **NTP?** Non **Monographies CIRC?** Non

Conditions médicales généralement aggravées par l'exposition : Peut provoquer une réaction asthmatique chez les personnes souffrant d'asthme qui sont sensibles aux irritants.

Procédures d'urgence et de premiers soins :

Yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Peau : Laver la zone touchée à l'eau et au savon. Si l'irritation se développe, consulter un médecin. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Inhalation : Si des difficultés respiratoires surgissent, transporter la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion : Obtenir des soins médicaux immédiatement. À moins d'avis contraire, diluer avec de l'eau ou du lait.

Section VII – Précautions pour manipulation et emploi sécuritaires

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements : Contenir le déversement pour éviter un grand écoulement vers les eaux de surface ou les égouts fluviaux. Aspirer ou laver la surface, puis placer le produit récupéré dans des contenants refermables.

Élimination des déchets : L'élimination doit être faite conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale qui s'applique à l'élimination des matières organiques non toxiques.

Précautions pour la manipulation et l'entreposage : Ventilation locale. Ne pas congeler le produit. Éviter tout contact non nécessaire avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les émanations.

Autres précautions : Une douche oculaire doit être facilement accessible. Comme pour tout produit chimique, garder hors de la portée des enfants.

Section VIII – Mesures de contrôle

Respiratoires : Si la poussière est excessive, porter un respirateur approuvé NIOSH/MSHA.

Ventilation : Ventilation locale ou confinement.

Vêtements : Gants, combinaisons, tablier, bottes au besoin pour prévenir le contact avec la peau.

Yeux : Le port de lunettes de sécurité est recommandé.

Autre : Les plaies ouvertes ou les irritations cutanées devraient être couvertes avec un timbre résistant aux produits chimiques pour minimiser les risques d'absorption. Des vêtements propres doivent être portés quotidiennement pour éviter une accumulation possible du produit à long terme engendrant une surexposition chronique.

Section IX – Renseignements sur le transport et l'étiquetage

Donnée d'expéditions D.O.T. : Non réglementé.

Classification des risques D.O.T. : s.o.

Étiquettes requises D.O.T. : s.o.

Identification D.O.T. : s.o.

Section X – Limitation de responsabilité

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.

®PATROL est une marque de commerce déposée des Produits Agri-Unis Canada Inc.

NÉ = Non établi

s.o. = sans objet

Date de la FS précédente : 01/14/05